

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-138
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de la société TECH PRO SECURITE;

ARRETE

ARTICLE 1 : La société TECH PRO SECURITE est autorisée à réserver une place de stationnement au niveau du 53 rue Edmé Piot le jeudi 3 juillet 2025, en raison d'une intervention pour le compte du Crédit Agricole.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation règlementaires seront fournis et mis en place par la société TECH PRO SECURITE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. La société devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : La société TECH PRO SECURITE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.